



REGLEMENT

CONCOURS DE VÉLOS DÉCORÉS 2017

À l'occasion de la Fête du Village, le Comité de Fêtes de St Martin de Nigelles organise un concours de vélos décorés.

Article 1 : Ce concours est ouvert aux enfants de moins de 10 ans.

Article 2 : Chaque participant devra déposer son vélo décoré le samedi 16 septembre 2017 entre 14h00 et 16h00 au point d'enregistrement situé à la salle multi-activité près du point buvette.

Article 3 : un seul vélo par candidat. L'inscription est gratuite.

Article 4 : Le jury sera composé de membres du Comité des Fêtes et d'habitants de St Martin de Nigelles. Les membres de la famille (enfants) ne peuvent participer au concours.

Article 5 : Chacun pourra décorer son vélo comme il l'entend, aucun thème n'est imposé. Seul compte l'originalité.

Les principaux critères de sélection et de notation :

- Aspect général
- Recherche, créativité, originalité et côté insolite de la décoration
- Le vélo décoré doit pouvoir rouler.
- Les parents qui n'acceptent pas que leur enfant pris en photo paraisse sur le site web du Comité des Fêtes et/ou sur un journal doivent impérativement le signaler lors de l'inscription.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 6 : Le palmarès sera proclamé le jour même à 17 heures devant la salle multi-activités. Les prix seront directement remis aux gagnants des 3 plus beaux vélos décorés.

Article 7 : Les parents des candidats autorisent l'exploitation du nom de leur(s) enfants(s), leur photo et de la photo de leur vélo sans contrepartie financière.

Article 8 : Si, suite à un cas de force majeure, le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

Article 9 : La participation implique l'acceptation du présent règlement.